



Formulaire 11417 : Déclaration annuelle de régularisation de TVA - Régime simplifié

Cerfa n° 11417 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3517-S-SD

Formulaire destiné à récapituler les taxes sur le chiffre d'affaires (TVA et taxes assimilées) dues au titre de l'exercice par les entreprises relevant du régime simplifié d'imposition.

Accès à la notice N° 3517-S-NOT-SD (Cerfa n°51306)

Accéder au
formulaire ↗

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3517-s-sd/tva-et-taxes-assimilees-et-regime-simplifie>)

Vérfié le 09 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Cessation définitive de l'activité de l'entreprise (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23744>)
- Contribution à l'audiovisuel public (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24670>)
- Contributions et taxes assimilées à la TVA (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24026>)
- Déclaration et paiement de la TVA (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23566>)

PARTICULIERS

- Impôt sur le revenu : faut-il déclarer les revenus du covoiturage ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33879>)
- Impôt sur le revenu : faut-il déclarer une activité extra-professionnelle ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31725>)